



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 45215

Texte de la question

M. Pierre-Louis Fagniez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la convention signée récemment par son ministère avec le groupe Pinault-Printemps-Redoute (PPR). Ce dernier devra financer des bourses destinées à des collégiens méritants issus de milieux modestes dans les zones d'éducation prioritaires. Les élèves sélectionnés seront placés en internat, dans des collèges publics. Selon cet accord, l'argent servira à payer les frais d'internat, les fournitures scolaires, les frais de transport et ceux relatifs à la mise en oeuvre du projet personnel de l'élève. De plus, chaque boursier sera accompagné durant toute sa scolarité par un tuteur. Cette initiative devrait ainsi faciliter la promotion sociale et rapprocher les jeunes du monde de l'entreprise. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il pense développer à l'avenir ce genre de partenariat avec les entreprises, et les moyens éventuels mis en oeuvre pour remplir cet objectif.

Texte de la réponse

L'État est responsable de l'égalité des chances et de la récompense de l'effort. Notre République a confié à l'école la formation de ses citoyens et il revient à cette dernière de permettre leur promotion en fonction de leur seul mérite et indépendamment de leurs origines. Or ce principe est affaibli par les limites auxquelles se heurte la promotion sociale dans notre pays. C'est pour remédier à cet écueil que plusieurs dispositifs ont été mis en oeuvre, tels que : les zones et réseaux d'éducation prioritaires où le principe d'équité supplante le principe d'égalité (nécessité de donner davantage à ceux qui en ont le plus besoin) ; le programme de relance de l'internat scolaire ; les bourses au mérite pour les collégiens méritants poursuivant des études en lycée général et technologique ou professionnel (dont un tiers bénéficie aux élèves inscrits en établissements scolaires situés en ZEP/REP) ; les pôles d'excellence dans les écoles et collèges situés en ZEP/REP, afin d'encourager les partenariats avec tous les établissements et institutions susceptibles d'offrir des perspectives d'ouverture sur le monde ; les partenariats entre lycées des quartiers défavorisés et établissements prestigieux (IEP Paris, ESSEC, par exemple). Mais ces initiatives demeurent insuffisantes, aussi ce type de partenariat doit-il être élargi, en particulier aux grandes entreprises qui sont prêtes à s'investir dans des projets d'intérêt général. Certains grands groupes mènent d'ores et déjà des actions remarquables en matière d'accompagnement et de motivation des jeunes en difficulté, à l'instar du groupe Pinault-Printemps-Redoute au travers de l'association SolidarCité. L'éducation nationale se doit d'encourager cette politique d'engagement dans la vie de la cité qui valorise le mérite en même temps qu'elle favorise la promotion sociale.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Louis Fagniez](#)

Circonscription : Val-de-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45215

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 août 2004, page 5945

Réponse publiée le : 19 octobre 2004, page 8121